

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 juillet 2012

HARCÈLEMENT SEXUEL - (N° 86)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 40

présenté par

M. Poisson, M. Philippe Vigier, M. Vitel, M. Verchère, M. Gibbes, M. Foulon, M. Darmanin,  
M. Decool, M. Robinet, M. Suguenot, M. Philippe Armand Martin, M. Marcangeli, M. Morel-A-  
L'Huissier, M. Perrut, M. Fasquelle, M. Goujon, M. Luca et M. Dhuicq

-----

**ARTICLE 2 QUATER**

Supprimer l'alinéa 3.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La notion de « mœurs » est suffisamment large pour inclure tout ce qui peut concerner de près ou de loin l'orientation sexuelle.

On peut même considérer que cette « orientation sexuelle » est une partie des « mœurs » d'une personne. Pour cette raison, cette mention est inutile.